Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20261002-20260608-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

---

## Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

**Etaient présents** : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.
**Excusés :** H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUER procuration à S.MOREAU
**Secrétaire** : S.MOREAU

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

## SPECTACLES ÉCOLES (8.1)

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**VU** la proposition de LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ, de permettre aux enfants des écoles élémentaires publiques et privées d'assister à un spectacle entre octobre 2026 et juin 2027,
**CONSIDERANT** que cette initiative a pour objectif de permettre à chaque enfant d'assister au moins une fois dans l'année à une représentation artistique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Emet*** un avis favorable à la participation financière communale de 5 € par enfant des écoles publique et privée des classes maternelles et élémentaires.

- ***Dit que*** la dépense sera imputée au budget communal 2027.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
***Gilbert LE BRIAND***

